

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2680**

commune (s) :

objet : Fourniture de balais pour balayeuses utilisées pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2680**

objet : **Fourniture de balais pour balayeuses utilisées pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché consiste en la fourniture de balais pour balayeuses utilisées pour le nettoyage des voiries et espaces publics de la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 et de l'article 77 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de balais pour balayeuses utilisées pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Communauté urbaine.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comporterait un engagement de commande minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, sur la durée totale du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 septembre 2011, a classé les offres et choisi celle de la société Ouest Vendée balais pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans et d'un montant minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de fourniture de balais pour balayeuses utilisées pour le nettoyage des voies et espaces publics de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Ouest Vendée balais pour un engagement de commande minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC sur la durée totale du marché, soit 4 ans fermes.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 606 810 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.